



ALBA'
découverte

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES

EN DATE DU 21 MAI 2026

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION DU VENDEUR

Les présentes Conditions Particulières de Ventes (ci-dessous désignées CPV) sont éditées par l'Association Alba'découverte (citée ici Alba'découverte), située 76 avenue des Baumettes - Bellevue 1 - 06000 NICE.

Numéro d'association : W062008354

SIRET 804 930 303 00024 / APE 94.99Z

Site internet : <https://www.albadecouverte.fr> / Téléphone : 06 46 70 53 62 / Adresse mail : albadecouverte@orange.fr

Société d'assurance : GENERALI - 26 AV CARNOT 06502 MENTON CEDEX - Assurance n°AN716066

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Conformément aux articles R211.4 et L211.9 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de l'Association Alba'découverte. Ces informations pré contractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties. Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par l'Association Alba'découverte à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de la commande. Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de l'Association Alba'découverte et consultables et téléchargeables sur le site internet www.albadecouverte.fr

ARTICLE 3 : DEVIS

Toute demande de réservation s'effectuera par courriel envoyé à albadecouverte@orange.fr

Toute commande ne sera considérée comme définitive qu'à réception du devis de vente daté et signé par l'établissement scolaire, avant la date limite indiquée sur le devis et du versement de l'acompte. Tout devis doit être signé dans le mois suivant sa réception pour que la réservation soit validée. Le séjour peut être annulé si ce délai n'est pas respecté.

Les éléments du devis relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.

Une fois le devis signé et l'acompte reçu, la convention et les documents liés à la constitution du dossier pour l'Inspection Académique seront transmis par l'Association Alba'découverte à l'établissement scolaire.

ARTICLE 4 : PRIX ET PAIEMENT

4.1. Prix

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises par personne ou sous forme de forfait, et sont calculés en fonction du nombre de participants. Sauf stipulation contraire, ne sont pas comprises dans le prix : les assurances annulation et rapatriements, la prise en charge de frais médicaux et les dépenses à caractère personnel.

Les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes. La signature du devis engage les tarifs indiqués. Passé la date de validité du devis, les prix pourront être révisés.

Gratuité pour un enseignant par classe à partir de 15 élèves.

4.2 Paiement

Acompte n°1 (20 %) : à la signature du devis valant réservation ferme,

Acompte n°2 (30% du solde) : 60 jours avant le début du séjour,

Solde (50 %) : au plus tard et sans rappel 7 jours après la fin du séjour.

Paiement par chèque bancaire : à l'ordre l'Association Alba'découverte à envoyer au Chalet ALBARÉA, 164 route de l'Authion 06440 LUCÉRAM.

Paiement par virement bancaire : IBAN (voir devis).

Les paiements effectués par le client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par l'Association Alba'découverte.

L'Association Alba'découverte se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de chèque sans provision ou en cas de non-paiement.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU SÉJOUR

5.1 Baisse de l'effectif

S'il y a une baisse d'effectif, elle sera faite par mail. Les frais ci-dessous sont exigibles, sauf pour cas de force majeure ou modifications de la part de l'Association Alba'découverte.

Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'Association Alba'découverte est à la disposition du client pour étudier toute demande de modification.

| Date de baisse de l'effectif | Montant facturé par pension complète |
|-------------------------------------|--|
| > 15 jours avant le début du séjour | 0 % sur la pension-complète annulée. Ajustement du prix de la pension complète pour l'ensemble des participants selon l'effectif définitif. |
| < 15 jours avant le début du séjour | 50 % sur la pension complète annulée. Pas de modification du prix de la pension-complète si changement d'effectif définitif. |
| < 7 jours avant le début du séjour | 100% du prix de la pension-complète annulée. Pas de modification du prix de la pension-complète si changement d'effectif définitif. |

5.2 Modification du fait de l'Association Alba'découverte

L'Association Alba'découverte a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation de celui-ci et avant le début de la prestation et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

ARTICLE 6 : SÉJOUR ÉCOURTÉ OU NON PRÉSENTATION

En cas de départ anticipé, absence le jour de l'arrivée ou non-présentation, aucun remboursement ne sera accordé sauf en cas de force majeure.

L'arrivée ultérieure à celle prévue ou le départ anticipé d'un élève pour quelque raison que ce soit, ne donnent lieu à aucun remboursement.

Cette clause s'applique aussi bien à l'ensemble du groupe qu'à chaque participant individuellement (élève, accompagnant, intervenant).

La totalité du montant du séjour est due.

ARTICLE 7 : ANNULATION

7.1 Annulation du fait de l'établissement scolaire

Conformément à l'article L. 211-14 I du Code du Tourisme, les clients bénéficient d'une faculté d'annulation de leur séjour à tout moment, moyennant le paiement de frais d'annulation tels qu'indiqués dans le barème ci-dessous. L'annulation sera faite par mail.

Ces frais sont exigibles, sauf en cas d'annulation pour cas de force majeure ou annulation de la part de l'Association Alba'découverte.

| Date d'annulation du séjour | Frais d'annulation |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| > 90 jours avant le début du séjour | 0 % |
| < 90 jours avant le début du séjour | 20% du montant total du séjour |
| < 60 jours avant le début du séjour | 50% du montant total du séjour |
| < 30 jours avant le début du séjour | 100% du montant total du séjour |

7.2 Annulation du fait de l'Association Alba'découverte

L'Association Alba'découverte a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la prestation dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la prestation est inférieur au nombre minimal requis pour l'activité et si l'annulation intervient au plus tard dans les conditions fixées à l'article L211-14-III du code du tourisme.

- Si l'Association Alba'découverte est empêchée de fournir la prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables (cas de force majeure) et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la prestation.

Dans ces deux cas le Client sera remboursé des sommes versées, sans qu'il puisse y avoir aucun dommage et intérêt.

Dans les autres cas, lorsqu'avant le début de la prestation l'Association Alba'découverte annule la prestation, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé des sommes versées dans les meilleurs délais.

7.3 Cas de force majeure

L'annulation pour cas de force majeure par l'une ou l'autre des parties c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu'il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister et extérieur au Client fera l'objet d'un remboursement intégral des sommes versées, et en application de l'article 1218 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

ARTICLE 8 : RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit et sans relance, à :

- Une pénalité forfaitaire de 10 % du montant dû,
- Des intérêts de retard au taux légal civil en vigueur, ou du taux légal du code du commerce en vigueur.

ARTICLE 9 : RÉTRACTATION

En l'application de l'article L. 211-28-12 du Code la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

ARTICLE 10 : DONNÉES PERSONNELLES

L'Association Alba'découverte met en œuvre des traitements de données personnelles dans le cadre de la commercialisation et de l'exploitation de ses produits et services.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et de suppression que vous pouvez exercer en nous contactant à l'adresse mail albadecouverte@orange.fr

ARTICLE 11 : SERVICE CLIENTS

Pour toute information ou question relative au suivi de votre réservation, nous sommes à votre disposition :

04 93 91 72 72 / 06 46 70 53 62

albadecouverte@orange.com

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h.

ARTICLE 12 : ACCEPTATION DES CPV

La signature du devis vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Particulières de Vente.



Mme LAFOSSE Alexia

albadecouverte@orange.fr

albadecouverte.fr

06 46 70 53 62

76 avenue des Baumettes

06000 NICE